

BONUS VELO PAR L'ETAT

L'Etat peut verser une aide pour l'achat d'un vélo.

Celui-ci peut être :

- un vélo classique
- un vélo à assistance électrique (VAE)
- un vélo cargo, vélo allongé, vélo adapté à une situation de handicap, vélo pliant, remorque électrique

Le montant des aides dépend du type de vélo et du revenu fiscal :

- Vélo traditionnel : aide de 150 € maxi si revenu fiscal inférieur ou égal à 6 300 € ou en situation de handicap
- vélo électrique : aide de 400 € maximum si revenu fiscal inférieur ou égal à 6 300 € ou en situation de handicap et de 300 € pour un revenu fiscal supérieur à 6 300 € jusqu'à 13 489 €
- vélo cargo, vélo adapté, etc. : 2 000 € maximum si revenu fiscal inférieur ou égal à 6 300 € et 1 000 € pour un revenu fiscal supérieur à 6 300 € jusqu'à 13 489 € ou pour une entreprise, une association ou une collectivité

La demande doit être effectuée sur le site <https://www.primealaconversion.gouv.fr>

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15906>

Ministère de la Transition écologique et solidaire :

Hôtel de Roquelaure

246 boulevard Saint Germain

75007 - Paris

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>